

# REVUE SPIRITE



JOURNAL BI-MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

28<sup>e</sup> ANNÉE.

N<sup>o</sup> 10

15 MAI 1885.

**AVIS.** — Prière à nos lecteurs d'envoyer leur abonnement qui continue sauf avis contraire. L'année commencée est due entière. Les bureaux de poste abonnent sans augmentation de prix.

## RAPPORTS DU MAGNÉTISME ANIMAL AVEC LA SCIENCE (1)

*Séance du mardi 28 avril 1885.*

Pour compléter ce que j'avais à vous dire des caractères du magnétisme animal, et par conséquent du spiritisme son corollaire obligé, il me reste à vous exposer en quelque sorte la théorie des principaux phénomènes obtenus dans nos séances, et dont la preuve n'est plus à faire, puisque chacun est à même de les constater.

Nous aurons à déterminer à quel ordre appartiennent les résultats obtenus, et par conséquent à déduire les conséquences pratiques qui en découlent tout naturellement, et dont l'ensemble nous permettra d'asseoir sur des bases certaines, et partant inébranlables, tout ce qui se rapporte à la médiumnité guérissante. On a donné le nom de névroses à des troubles de sensations, de mouvements et d'intelligence qui se manifestent chez bon nombre de personnes, et qui présentent tous ce caractère particulier de ne laisser dans l'organisme aucune trace de leur passage.

Le professeur Piorry, l'un des membres les plus distingués de l'Académie de médecine, mort en 1879, à quatre-vingt-cinq ans, s'exprime ainsi sur ce genre d'affections : « Des recherches nombreuses et variées, des observations multipliées, recueillies pendant plus de trente ans, m'ont conduit à penser que l'action nerveuse qui constitue la vie (le névrisme des organiciens, le biosisme des vitalistes) consiste dans une série d'oscillations, qui

(1) Voir le numéro du 1<sup>er</sup> mai 1885.

parties, soit des centres nerveux, soit de la périphérie des corps, se propagent par les nerfs, en portant dans le premier cas vers les muscles l'influence motrice, et dans le second l'action sensitive... tandis que dans le centre nerveux ce même névrisme mis en jeu par l'agent vital (âme) préside à l'intelligence, à la mémoire, à toutes les facultés intellectuelles, en un mot. -- Les vibrations bornées aux ganglions et aux nerfs qui leur correspondent donnent lieu aux fonctions de nutrition de l'organisme, lesquelles s'exercent en dehors de la volonté.

« L'oscillation nerveuse serait donc la vie, comme la vibration de la matière dans l'univers le *Mens agit molem* de Virgile, l'esprit anime la matière. — Les variations soit passagères, soit durables de ces oscillations constituent les différents genres d'affections auxquelles on a donné le nom de névroses, comme l'hystérie, la catalepsie, l'hypnotisme, l'extase, etc. »

Je crois devoir signaler tout particulièrement le mot vibration, employé ici par un des médecins les plus anciens et les plus autorisés, vibrations qui, appliquées à la matière dans l'univers, s'exerceraient sur le fluide cosmique universel dont l'existence est aujourd'hui admise par un grand nombre de savants. Cette conception en effet, rend compte de tout ce qui se passe dans l'étendue, comme de tous les phénomènes que nous produisons chaque jour par l'effet seul de la volonté.

Le docteur Piorry cite le cas d'une épilepsie grave enrayée dans sa marche par l'usage de lunettes appropriées à l'état de l'œil reconnu, dans cet exemple, comme le point de départ des attaques. Il n'y avait donc là qu'à modifier les vibrations du fluide lumineux.

Puisque j'ai prononcé le mot de vibrations lumineuses, c'est ici le cas de parler de l'hypnotisme, phénomène dont la découverte datant de 1815, est également due à M. le professeur Piorry, alors jeune praticien de vingt et un ans. Voici comment il le définit :

L'action prolongée d'un corps brillant ou de mouvements monotones que l'œil fixe, détermine parfois sur des individus nerveux des symptômes bizarres auxquels on donne le nom d'hypnotisme. C'est une sorte d'état cérébral dans lequel se déclare un assoupissement spécial, accompagné d'insensibilité aux agents physiques, et d'une action intellectuelle éveillée par des sensations acoustiques persistantes. Le professeur relate ce fait qu'il a vu à Poitiers, à la date susvisée (1815), un somniloque magnétique, dont l'état tenait aux circonstances susindiquées.

L'hypnotisme, à vrai dire, ne serait donc qu'un long éblouissement. La sensation anormalement prolongée amène quelques changements dans la distribution du fluide nerveux, d'où l'insensibilité, sans préjudice d'autres symptômes pouvant se rattacher à un état en quelque sorte tétanique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le cerveau participant jusqu'à un certain point aux modifications de l'innervation, ne se prête au dégagement partiel de l'âme, et partant à la production de certains phénomènes magnétiques.

Il est bon de rappeler toutefois que l'action par trop prolongée des causes que nous venons d'énumérer, pourrait occasionner des désordres bien plus considérables, tels que paralysie partielle, épilepsie, etc., mais que tous ces désordres disparaissent promptement sous l'influence d'une magnétisation bien dirigée. Le somnambulisme naturel se reconnaît aux symptômes suivants. On entend, on parle, on agit en dormant comme dans l'état de veille, et sans jamais se souvenir de rien au réveil. Le sujet, le plus souvent, entend les paroles qu'on lui adresse et y répond. Il se promène, et se livre à diverses occupations, et souvent même fait preuve d'une intelligence bien supérieure à celle qu'on lui connaît dans l'état de veille. M. Gauthier a publié en 1842 un ouvrage sur le somnambulisme, ses causes, ses effets, ses avantages et l'utilité de son emploi en médecine.

Le docteur Hufeland, premier médecin du roi de Prusse, dans son Manuel de médecine pratique, fruit d'une expérience de cinquante ans, s'exprime ainsi à propos du traitement de la paralysie : « Les agents vivifiants de la nature, chaleur, électricité, etc., ont beaucoup de valeur ici, puisqu'il s'agit de ranimer une partie totalement ou à demi-morte.

« L'électricité importante surtout à cause de son affinité avec le système nerveux, peut être employée depuis le plus faible degré jusqu'au plus fort. Le galvanisme, le *magnétisme animal* ou minéral doivent être mis en usage quand les autres moyens nous abandonnent. »

Voilà bien, ce me semble, la consécration scientifique donnée au magnétisme animal. Nous nous permettrons seulement d'ajouter que ce moyen, employé dès le début de l'affection, fait justice, dans le plus grand nombre de cas, de toute paralysie qui n'est pas due à une altération organique incurable.

Nous trouvons dans le même auteur la définition suivante de la catalepsie naturelle : « Une suspension de l'influence réciproque de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, par conséquent insen-

sibilité des muscles sans raideur spasmodique, en sorte que les membres prennent et conservent toutes les positions qu'on leur donne. Persistance du corps et de l'âme dans l'état où ils se trouvent au moment de l'accès, c'est-à-dire du corps dans la même situation, de l'âme dans la même série d'idées. Quelquefois il se développe pendant l'accès, qui dure de dix minutes à plusieurs heures, des aptitudes sensorielles nouvelles et spéciales, telles que la faculté d'entendre et de voir par le creux de l'estomac ou la plante du pied...

La catalepsie provoquée par les magnétiseurs présente à peu près les mêmes symptômes, mais à un moindre degré, et l'expérience faite chaque jour de la cessation des phénomènes à la volonté de l'opérateur, ne nous autorise-t-elle pas à penser que le même mode d'action triompherait de l'affection nommée catalepsie naturelle, en le continuant toutefois aussi longtemps que l'exigeraient le degré de gravité et l'ancienneté de la maladie.

Un mot maintenant sur l'extase... Le Dictionnaire la définit : L'état particulier de certains sujets magnétisés. Son caractère principal est une concentration de la pensée vers le cerveau, laquelle se traduit par une contemplation d'une vivacité extrême, et qui va parfois jusqu'à la vision.

La médecine caractérise l'extase... Une affection nerveuse dans laquelle le malade, livré tout entier à sa pensée dominante, reste étranger à tout ce qui l'entoure, insensible à toute espèce de stimulant. — L'extase pourrait être rangée dans la classe des aliénations mentales. Elle est une dépendance de l'hystérie, de la monomanie religieuse, témoin les possédés de Lourdes, les trembleurs des Cévennes, les convulsionnaires de Saint-Médard, etc....

S'il nous était permis d'exprimer une opinion sur ce grave sujet, nous définirions l'extase : le résultat d'un relâchement momentané des liens qui unissent l'âme à la matière, lequel rend compte des divers sentiments qui se dessinent sur la figure du sujet, qui révèle tour à tour la joie ou la douleur, comme si l'âme, revoyant le monde dont elle est descendue, reconnaissait les esprits de toutes natures avec lesquels elle s'est trouvée en rapport dans ses diverses existences.

L'effet produit par la musique sur les extatiques et l'obéissance passive qu'ils conservent pour leur magnétiseur, rendent compte d'une bonne partie des symptômes qu'ils présentent. Nous donnons, bien entendu, cette opinion sous toutes réserves

et comme résultant des nombreuses expériences que nous avons eu l'occasion de pratiquer sur bon nombre de sujets.

Héritiers de nos pères, dont les travaux persévérants nous ont ouvert la route, n'hésitons pas à pénétrer plus avant dans la voie qu'ils nous ont tracée. Réunissons surtout nos efforts persévérants pour mettre en lumière l'accord parfait des données de la science avec les phénomènes produits, et nous pouvons espérer de découvrir enfin la cause de ces merveilleux effets qui nous frappent chaque jour.

Jetons les yeux autour de nous. Cette cause ne brille-t-elle pas comme un phare éblouissant? Ne réside-t-elle pas tout entière dans ce fluide qui remplit les espaces cosmiques, qui affecte tour à tour toutes les formes, et dont les modifications, variables à l'infini, constituent l'innombrable variété des corps répandus dans la nature? Ce fluide que chaque être élabore pour l'assimiler à sa propre substance; ce fluide enfin que nous pouvons espérer de saisir quand nos éléments d'analyse seront plus parfaits, mais dont les effets multipliés sont les vivants témoignages des progrès de la science, et la juste récompense de nos humbles travaux.

Tout se réunit donc pour nous engager à persévérer dans l'étude approfondie des faits qui se passent journellement sous nos yeux, au double point de vue de leur nature et de leur cause, et plus nous avancerons, plus nous acquerrons la conviction de l'existence de notre âme et de son brillant avenir...

Alors, nouveaux et fervents apôtres du Christ, nous comprendrons que les plus hautes destinées nous attendent, lorsque abandonnant les vieux préjugés nous saurons nous dévouer à l'instruction de nos frères et au soulagement de l'humanité!

D<sup>r</sup> REIGNIER.

---

## L'ESPRIT FRAPPEUR D'ESNANDES

### I

Le village d'Esnandes, situé au bord de la mer, à 10 kilomètres de La Rochelle, a été, dernièrement, le théâtre de manifestations spirites fort curieuses (1). Les faits se sont passés dans une famille de cultivateurs, composée de quatre personnes : le père, la mère et deux fillettes, l'aînée âgée de treize ans, l'autre de neuf ans.

(1) Voir la *Revue spirite* du 15 avril.

C'est l'aînée, Alexandrine Savineau, alitée par suite d'une maladie de poitrine, qui est le *médium*.

Je vais raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire. Il y a là, suivant les spirites de l'Aunis, une obsession véritable, dont les effets peuvent être classés, dès à présent, parmi les phénomènes physiques les plus intéressants du spiritualisme expérimental — en nos contrées du moins, où les médiums à *effets physiques* sont rares. Il est possible aussi que l'obsession ait déjà pris fin, car la jeune fille a été changée de milieu. Elle est, depuis le 30 mars dernier, à l'hospice Saint-Louis, à La Rochelle. Je dirai à la fin de ce travail, comment, à mon avis, ce déplacement pourrait empêcher les faits de se reproduire. Auparavant je vais faire connaître le résultat de mes observations.

## II

Le phénomène s'est manifesté, pour la première fois, vers le milieu de janvier. Alexandrine Savineau, qui a été malade toute sa vie, venait d'être atteinte d'une bronchite. Elle gardait la chambre. Un jour, elle s'aperçut — et ses parents le remarquèrent aussi — que des *grattements* se produisaient dans sa couche, comme si des ongles avaient été promenés sur les draps. Ces bruits se déplaçaient; on les constatait sur différents points du lit, hors de la portée des mains et des pieds de l'enfant. Bientôt aux grattements se mêlèrent des *attouchements*. La petite malade se sentait pincée aux bras et aux joues. Des *courants d'air* passaient sur son visage fatigué. Les rideaux du lit étaient agités parfois, sans cause apparente. Enfin des *coups* furent frappés dans la cloison auprès de laquelle le lit était placé. Faibles d'abord, ces coups devinrent plus hardis et plus forts par la suite. Au fur et à mesure que le phénomène prenait possession du médium, la faiblesse d'Alexandrine devenait plus grande. Dans les premiers jours elle se levait encore, mais un moment vint où elle fut obligée de s'aliter tout à fait. Alors la force mystérieuse ne quitta presque plus le chevet de la fillette. On transporta celle-ci dans un village voisin, chez des parents; elle y resta quelques jours. Les bruits continuèrent dans cette maison. On ramena la petite à Esnandes: le phénomène la suivit et se manifesta encore.

Dans le principe, ces coups, mouvements et grattements, se produisaient surtout la nuit; mais il y eut, à une époque qui remonte aux premiers jours de mars, des effets de nuit et de jour. La mère de l'enfant déclare avoir été, elle aussi, lorsque le

phénomène eut atteint son entier développement, l'objet des taquineries de l'*Esprit frappeur*.

Il va sans dire que le village d'Esnandes fut bien vite au courant de ce qui se passait. On accourut chez les époux Savineau, jour et nuit il y avait des curieux dans la maison, des groupes dans la rue. La rumeur publique répandit dans l'arrondissement de La Rochelle, et on pourrait presque dire dans toute la région, le récit de ces choses extraordinaires. Les journaux donnèrent des détails qui furent reproduits par leurs confrères de Rochefort, Saintes, Cognac, etc. Mais ce fut surtout de La Rochelle et des environs que le public se rendit en foule à Esnandes. Du 15 au 29 mars, les omnibus et les voitures de place firent de nombreux voyages. Un homme de Nantilly, village situé sur la route, m'a assuré que dans la seule journée du dimanche 22 mars, une quinzaine d'omnibus étaient passés devant chez lui. Je cite ce détail pour montrer combien a été grand le succès de curiosité obtenu par le phénomène.

### III

Je suis allé trois fois à Esnandes. Mon premier voyage a été fait le dimanche 15 mars. Je trouve dans mes notes les détails suivants :

J'aperçus, dans un lit, une fillette malade, âgée, m'a-t-on dit, de treize ans. C'était le médium. Je suis resté près de deux heures dans la maison.

Là, j'ai d'abord observé et interrogé. On m'a dit que l'une des nuits précédentes la jeune fille avait vu s'agiter les rideaux de son lit; puis qu'une sorte de *main* (dont un doigt surtout était très visible) s'était montrée à travers les rideaux. — « Comment cette main et particulièrement ce doigt vous semblaient-ils faits? ai-je demandé. — C'était blanc, et il y avait autour comme une *fumée* blanche aussi. » Je cite textuellement ces paroles qui m'ont été dites par l'enfant, par sa mère, et que d'autres personnes ont confirmées. Il me semble qu'il y avait là la constatation inconsciente d'une sorte de matérialisation; que cette constatation avait d'autant plus de valeur qu'elle était faite, je ne saurais trop insister sur ce point — par des personnes ignorantes des choses du spiritisme. — « Cette main, ajoutait-on, disparut au moment où un voisin, qui avait voulu voir, comme tout le monde, le phénomène, poussa un cri de frayeur. » On me parla beaucoup aussi, dans la maison et dans le village, des

coups frappés, des grattements et des commentaires de toutes sortes auxquels se livrait le public.

Ce jour-là, je n'ai pas entendu de bruits dans la cloison. Cependant, m'étant approché du lit, j'ai pu constater que la couverture de temps à autre, se soulevait un peu. Le fait se produisait hors de la portée des pieds de la petite malade dont le corps était absolument immobile. En outre, ces mouvements de la couverture existaient tantôt sur un point du lit, tantôt sur un autre.

J'ai examiné l'enfant. Elle était très fatiguée mais d'une humeur charmante. On dit, d'ailleurs, qu'elle a un excellent caractère. Des mouvements nerveux agitaient à chaque instant la joue gauche, un peu au-dessus de la lèvre. Les pupilles étaient dilatées. La fillette me dit qu'elle avait la vue abîmée, qu'elle y voyait peu.

J'ai voulu faire quelques passes magnétiques sur son visage. — « Que ressentez-vous ? » demandai-je ? Elle répondit qu'elle sentait un petit picotement à la figure. Sous l'action des passes ses yeux se fermèrent à demi. J'aurais pu pousser l'expérience plus loin, mais j'avais cinq ou six personnes littéralement sur le dos. Les gens de la rue, collés aux vitres, regardaient. Je dus renoncer à magnétiser cette enfant que je craignais, du reste, de fatiguer.

#### IV

Le lundi 23 mars, je suis retourné à Esnandes dans la soirée. J'y étais à sept heures.

Je me suis rendu chez l'adjoint, M. J... Nous avons été ensuite chez les époux Savineau.

Il y avait une dizaine de personnes. La jeune fille était couchée dans le lit où je l'avais vue, huit jours avant.

Voici ce que je trouve dans mes notes :

Au moment où j'arrive avec M. J... on me dit que des coups viennent d'être frappés dans la cloison ; qu'on devait les entendre de la rue. Je m'approche du lit ; j'attends quelques minutes, rien ne se produit.

Je sors avec M. J... et deux autres personnes. Quelques instants après, nous rentrons. On nous dit que les coups ont recommencé pendant que nous étions dehors. Nous n'entendons rien.

Je sors de nouveau et je reviens au bout de cinq minutes. L'Esprit frappeur s'est manifesté encore pendant mon absence. Cette fois pourtant il agit devant moi. Il y a là plusieurs dames de La Rochelle. Ce sont elles qui, en compagnie des personnes de



la maison et de quelques voisins, ont entendu les coups frappés avant mon arrivée à Esnandes et ceux frappés, tout à l'heure, lorsque j'étais dans la rue.

Ces dames passent dans une pièce voisine. Leurs maris sont de l'autre côté de la cloison, dans le chai, où ils interrogent l'Esprit. Moi, je me tiens devant le lit de l'enfant dont les mains sont croisées sur la poitrine. Je vois parfaitement Alexandrine Savineau; j'entends la conversation des personnes qui sont dans le chai; j'entends enfin les réponses (un coup pour *oui*, deux ou plusieurs coups, répétés très vite, pour *non*) faites aux questions posées. Je constate que les coups se produisent à une distance de plus d'un mètre du médium.

Bientôt les messieurs qui étaient dans le chai sortent, ébahis; ils vont rejoindre leurs dames qui sont maintenant dans la rue. Je reste chez les époux Savineau avec des voisins et M. J... Au bout de quelques minutes des coups se font encore entendre devant moi. Il est alors huit heures. Je ne suis pas pressé de rentrer à La Rochelle; j'ai le temps d'interroger l'Esprit. Je dis donc: « Veuillez quitter l'endroit où vous frappez et manifestez-vous, si c'est possible, dans la porte. » En disant ces mots, je me rapproche de la porte du chai. Les coups changent de place, mais on ne les entend pas où je le désire.

Je remarque, du reste, que plus les coups s'éloignent du médium, moins ils sont violents, comme si la force qui lui est empruntée s'affaiblissait au fur et à mesure qu'elle s'écarte du corps frêle qui la fournit. J'en conclus que l'Esprit n'a pas à sa disposition, en ce moment du moins, des fluides assez puissants pour se manifester à une certaine distance de son sujet. Néanmoins ce que j'ai entendu suffit pour me convaincre qu'il serait impossible à l'enfant de produire, seule, de pareils effets.

Quelques minutes après, vers huit heures un quart, nouvelle série de coups, paraissant être le résultat d'une fantaisie ou d'un caprice de l'Esprit frappeur. Je l'interroge, il ne répond pas.

Indépendamment des bruits de la cloison, j'ai entendu aussi, ce soir, dans le lit de l'enfant — le corps de celle-ci étant absolument immobile — j'ai entendu, dis-je, des grattements répétés, comme si des ongles acérés avaient sans cesse rayé les draps. Il ne m'est pas possible de trouver une expression pour rendre ce bruit rauque et dur, semblable à une sorte de hoquet, et se produisant tantôt sur un point tantôt sur un autre de la couche, où la fillette sourit, familiarisée avec le phénomène.

Ces grattements, faibles d'abord et que l'on ne pouvait entendre

u'en appliquant l'oreille sur le lit, prirent une intensité telle qu'on les entendait ensuite dans toute la pièce. Ce soir ils alternaient avec les coups frappés. On m'a dit que souvent ils se produisaient en même temps.

On m'a dit encore, dans cette soirée du 23 mars, que la nuit précédente les coups avaient été frappés durant plusieurs heures. J'ai appris aussi qu'une dame de la Rochelle ayant mis, quelques jours avant, sa main dans le lit de la jeune fille, avait saisi une sorte de forme, ayant une consistance matérielle. L'objet en question aurait résisté un instant à la pression des doigts de cette dame, puis se serait *fondu* dans sa main. Un voisin des époux Savineau m'a raconté un fait semblable. « Je me trouvais, « dit-il, un soir auprès de l'enfant, avec mon père. Nous avons « cherché, tous les deux, dans le lit. Nous avons mis les mains « sur un objet, gros comme le poignet et résistant ; nous l'avons « tenu solidement, mais l'objet s'est *dissous dans nos doigts*. « Nous avons eu beau sortir l'enfant du lit, nous n'avons rien vu « et cependant nous sommes sûrs d'avoir saisi quelque chose. »

Ces récits me semblent vrais. Je n'y vois pas autre chose que des matérialisations partielles faites par l'Esprit obsesseur.

Ce soir-là, j'ai quitté Esnandes vers neuf heures. Je suis revenu à La Rochelle en voiture. Les personnes avec lesquelles je me trouvais avouaient ne rien comprendre à ces phénomènes étranges. Elles paraissaient émerveillées. A. VINCENT.

---

### LE LIBÉRATEUR DES ÂMES DU PURGATOIRE.

Messieurs, j'ignore si vous connaissez le journal le *Libérateur des âmes du Purgatoire* qui se publie à Paris ; quoi qu'il en soit, persuadé qu'il est du devoir de tout vrai spirite de combattre erreur partout où il la rencontre, je vous envoie ci-joint un numéro de ce journal, dans lequel le rédacteur s'efforce de prouver, par des raisonnements plus stupides que scientifiques, que la terre est immobile et qu'elle ne tourne pas plus autour de son axe qu'autour du soleil.

Ne croiriez-vous pas utile de réfuter, dans un prochain numéro de la *Revue spirite*, les erreurs que publie le *Libérateur* au sujet de l'immobilité de la terre, ainsi que l'article contre le spiritisme contenu dans le numéro ci-joint, lequel se permet de qualifier de supercherie diabolique les manifestations spirites ?

Ce journal m'a été communiqué par M<sup>me</sup> veuve Calmettes,

une de nos sœurs en croyance qui, à titre de curiosité, s'y était abonnée en 1884.

JUSTIN GORSSE.

Nous remercions M. J. Gorsse de l'envoi du journal dont les rédacteurs veulent prouver que la terre est immobile; c'est une mauvaise plaisanterie que, de temps en temps, les feuilles cléricales cherchent à rééditer; cela ne se réfute pas. Camille Flammarion a reçu une certaine quantité de ces manuscrits insensés et nous nous rappelons avoir vu chez lui de pauvres auteurs qui voulaient lui soutenir la même théorie, ce qui amusait assez l'assistance.....

Voici ce que le *Libérateur des âmes du Purgatoire* dit du spiritisme :

*Réponse à une dame du faubourg Saint-Germain, à Paris.*

Les détails que vous avez bien voulu soumettre à mon examen conduisent à cette conclusion, sans le moindre doute d'erreur : Vous êtes en présence d'une des nombreuses supercheres diaboliques auxquelles on donne particulièrement le nom de spiritisme.

Quand les anges rebelles furent chassés du ciel empyrée, tous ne tombèrent pas jusque dans les enfers situés au centre de la terre. Il n'y eut que les principaux coupables, d'ailleurs fort nombreux, qui y furent relégués. Les autres restèrent pour la plupart dans les cieux astronomiques, dans les airs et sur terre. Ils cherchent à se mettre en rapport avec les vivants, souvent pour se jouer d'eux, les tromper et les perdre.

A notre époque, beaucoup de ces anges déchus, dont le sort ne sera définitivement réglé qu'au jour du jugement général, se manifestent sous les apparences corporelles de morts connus, parents et amis, surtout lorsque quelqu'un commet l'imprudence d'évoquer les esprits, ou de consentir à des sollicitations qui n'ont d'autre objet que de satisfaire la curiosité ou le sentimentalisme.

Cette secte dangereuse compte, dans le monde, plus de quinze millions d'adhérents.

Dans le faubourg Saint-Germain, en outre des importunités dont vous êtes l'objet, il y a en ce moment, dans telle maison de cet arrondissement, de ces évocations coupables faites quotidiennement.

Sans être une théologienne, vous vous convaincrez de la nature diabolique des faits que vous signalez en réfléchissant à leur ina-

nité, à leur inutilité pour le bien de votre âme, et surtout aux pratiques ridicules et impropres à procurer le moindre soulagement à une âme sainte dans les purifications du purgatoire qui sont sollicitées de votre trop grande confiance. Donc, renoncez à ces entretiens, et, en principe, à toute action diabolique; attachez-vous à Dieu par la prière, par la pénitence et par la pratique assidue des sacrements; ce sera le moyen d'être réellement utile à l'âme de la personne dont vous pleurez la mort, si elle est en purgatoire.

---

### MORT DE M. DEWERPE.

Messieurs, — La famille de notre frère Dewerpe m'a chargé de vous informer du décès de notre ami.

Il s'est éteint à Jumet le 25 avril, à l'âge de soixante ans. Il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en bon spirite.

Comme il aimait beaucoup la France, sur le sol de laquelle il avait passé la plus longue partie de son existence, il a voulu que ses restes mortels y fussent ramenés.

Son enterrement civil et spirite a donc eu lieu lundi 27, à Aniche, où il avait si longtemps vécu. Deux mille personnes au moins y assistaient. Il y avait quelque chose de vraiment solennel dans le recueillement qui animait cette foule. C'est que notre frère avait su se faire aimer de tous les ouvriers que, pendant sa vie si bien remplie, il avait été appelé, comme contremaître, à diriger et dont il avait pour ainsi dire toujours été le père.

Tous ces hommes et leurs familles lui prouvaient ainsi leur reconnaissance.

L'un d'eux, travailleur à l'intelligence peu commune, a pris la parole aussitôt que le corps a été déposé dans le sein de la terre.

Il a dit tout ce que le grand cœur qui l'animait avait fait de bien dans le cours de son existence. Il a terminé en faisant allusion à la foi modeste de notre frère et en disant qu'il était spirite.

C'est ainsi que par l'intermédiaire de cet ouvrier, ses frères en labeur venaient de faire ce qu'ils avaient considéré comme leur devoir.

Il en restait un autre à remplir, celui-là incombait à ses frères en croyance.

A la demande de la famille j'eus le bonheur, la sainte joie d'accomplir cette mission.

Joseph Dewerpe n'avait pas seulement été mon F. E. C., il avait aussi été mon intime ami. Que de fois nos mains ne

s'étaient-elles pas rencontrées dans une fraternelle étreinte ! Que de fois n'avions-nous pas travaillé ensemble au développement de notre belle doctrine ? Et puis n'avais-je pas, avec mon autre ami, fondé à Aniche le groupe que notre frère y a toujours dirigé ? Toutes ces considérations, jointes à la sainteté de la cause qui nous unissait, ne m'imposaient-elles pas le pieux devoir de faire connaître à ceux qui l'ignoraient ce que, moralement, avait été notre ami.

C'est au milieu du plus profond silence que je pris la parole. Je dis combien Dewerpe aimait la France. Combien était grande sa foi en Dieu, en l'immortalité de l'âme, en la pluralité des existences, grandes et sublimes vérités qu'il avait appris à comprendre en s'inspirant des pensées contenues dans les ouvrages du Maître Allan Kardec. Je parlai des mondes habités et de la réincarnation dans ces différentes demeures si bien désignées par le Christ, le grand philosophe chrétien. Enfin, je terminai en montrant toute la différence qu'il y a entre le catholicisme et notre belle doctrine. Quand j'eus terminé, les membres de l'Union des Libres-Penseurs d'Aniche et de Denain vinrent me prier de reconstituer par écrit mon discours afin de le publier avec ceux prononcés avant le mien. Je n'ai pas cru devoir leur refuser. Je viens d'en faire le résumé et je le leur envoie.

*P. S.* — Dans ma séance d'hier, Dewerpe s'est communiqué, m'a remercié et afin de prouver que c'était bien lui qui était là, il m'a parfaitement désigné la place que j'occupais près de son plus jeune fils à ses funérailles.

J. JÉSUPRET.

---

### LES PHÉNOMÈNES DE SUGGESTION.

*Voltaire* du 2 avril 1885. — J'ai parlé ici, l'année dernière, des curieuses investigations auxquelles se livre en Angleterre la Société des recherches psychiques.

En ce qui concerne les suggestions mentales, cette Société a fait déjà des enquêtes très développées et très ingénieuses, et on lira avec intérêt quelques-unes des expériences imaginées par certains opérateurs. M. Baratte, par exemple, et M. Balfour Stewart, professeurs distingués, ont expérimenté les suggestions sur quatre jeunes sœurs de dix à dix-sept ans, toutes les quatre en fort bonne santé et ne présentant aucun symptôme anormal de nervosité.

Une de ces jeunes filles fut enfermée dans une chambre, sous

la surveillance d'un des expérimentateurs, tandis que l'autre expérimentateur, resté dans une chambre voisine, tenait à la main un jeu de cartes, tirant tantôt l'une, tantôt l'autre, concentrant sa pensée sur une carte et indiquant par un coup frappé contre la porte, le moment où le sujet devait chercher à deviner la carte pensée. Cette expérience a réussi à plusieurs reprises, mais elle a échoué maintes fois. Dans une série, elle a réussi trente fois sur trente et une ! Les épreuves pour suggérer au sujet un nom propre ou un prénom ont réussi dans une proportion supérieure à la moitié.

A signaler aussi les suggestions de diverses saveurs faites par d'autres professeurs, le sujet ayant les yeux bandés, et la suggestion d'une action.

Voici comment il est procédé pour cette dernière, d'après les rapports de la Société des recherches.

Le sujet quitte la chambre, et les personnes restantes conviennent de lui suggérer tel acte lorsqu'il reviendra. Quand il revient, l'une d'elles se met en contact avec lui, et le sujet fait en général ce que l'on a voulu qu'il fit. Ainsi, l'on veut qu'il déplace et replie un garde-feu, qu'il éteigne un bec de gaz entre plusieurs ; qu'il prenne une petite boîte à bijoux, la mette dans un vase de porcelaine, puis la donne à une personne déterminée ; qu'il joue telles notes de piano, qu'il prenne tels volumes de la bibliothèque : il fait ce qui a été décidé avec une docilité parfois étonnante.

« Pendant l'absence du sujet (Mlle R...), il fut convenu que l'action à vouloir faire exécuter consisterait à tracer un cercle autour d'une pièce de 6 pence qui se trouvait sur la table sur une feuille de papier, avant que le sujet fût sorti de la chambre. Dans cette épreuve, les mains des « voulants » furent placées autour du cou de Mlle B..., et l'action convenue voulue en silence. Au bout de quelques moments, Mlle R... alla à la table, prit un crayon et traça délibérément un cercle autour de la pièce de 6 pence. »

Il y a là un vaste champ d'études nouvelles qui s'ouvre à la science, et l'on ne saurait trop approuver la méthode adoptée par nos voisins d'Angleterre. Ils préparent d'abord un vaste dossier de renseignements, d'enquêtes offrant toute garantie. Quand les expériences seront continuées, on aura de sérieux éléments de discussion et le moment sera venu de rechercher le secret, le dernier mot de ces singuliers phénomènes. EMILE GEOFFROY.

Bravo, les spirites applaudissent et sont heureux de ces recherches ; leur croyance sera confirmée scientifiquement.

---

## OPINION D'UN ESPRIT SUR LA SUGGESTION

24 avril 1885. — Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup de la suggestion. Le mot est nouveau, dans la signification qu'on lui donne, mais la chose ne l'est pas, et ce n'est pas parce qu'on l'étudie scientifiquement et qu'on commence à la mieux connaître qu'elle est plus dangereuse. C'est plutôt le contraire.

En fait, la suggestion n'est pas plus dangereuse que le poignard ou le poison des malfaiteurs. Ceux qui, par des méfaits antérieurs, n'ont pas mérité de passer par les mains de ces derniers, n'ont rien à craindre, parce qu'ils sont protégés contre les mauvaises intentions. Sans cette action tutélaire occulte, les crimes seraient bien plus fréquents qu'ils ne sont, car les frères arriérés auxquels la perpétration d'un crime ne fait pas peur ne sont que trop nombreux parmi nous. Mais la volonté de commettre un crime ne suffit pas. Il faut, en outre, qu'une victime leur soit abandonnée, et pour cela il faut que cette victime ait antérieurement mérité son sort.

Ainsi en est-il de la suggestion. Les Esprits supérieurs permettent les expériences qui ont pour but de la faire connaître et de l'étudier, parce qu'elles sont utiles et qu'elles ne nuisent à personne. Mais si des malfaiteurs s'avisaient d'employer ce moyen pour arriver à commettre un crime avec plus de facilité ou moins de danger, ils ne réussiraient pas, ou réussiraient seulement dans le cas où la victime de leurs agissements l'aurait mérité.

Il en est de même pour les médiums. Il est vrai que quelques-uns d'entre eux se mettent volontairement sous la dépendance d'Esprits qui abusent de leur pouvoir sur eux, et peuvent faire à leur égard un mauvais usage de la suggestion. Mais personne ne les forçait à faire bon marché de leur libre arbitre. Le contraire leur est recommandé par tous les auteurs sérieux. S'ils se donnent volontairement un maître, ils en subissent les conséquences, et c'est une épreuve qui sert à leur avancement.

Quant aux médiums qui cherchent à profiter des instructions des Esprits en conservant intact leur libre arbitre, et en appréciant avec impartialité tout ce qui leur vient du monde spirituel, au moyen des lumières de leur raison et de leur conscience, ceux-là n'ont rien à craindre de la suggestion, à moins qu'ils n'aient un passé coupable qui doive être expié par ce moyen.

Travaillez donc en paix, médiums de bonne volonté, et ne

craignez pas un danger qui n'est pas plus grand aujourd'hui qu'il n'a été dans la suite des siècles depuis l'origine des sociétés.

UN ESPRIT.

---

### UN CURIEUX CAS DE CATALEPSIE

Messieurs, je viens vous faire part d'un cas de catalepsie naturelle qui règne ici, depuis le mois de juillet dernier, chez une femme âgée de vingt-six ans, A. B., femme D. Ce cas a eu lieu à la suite des couches d'un enfant qui n'a vécu que peu de jours.

Depuis cette époque, les fonctions ordinaires et régulières de la vie organique n'existent pas. Elle reste des semaines entières sans prendre de nourriture ; les sens sont suspendus et à l'état latent ; elle est insensible au toucher ; elle ne parle pas ; elle ne voit pas, n'entend pas et est privée ainsi de toute vie de relation, du moins avec le monde *matériel*.

Ce cas a été précédé de symptômes et de désordres moraux caractérisant l'aliénation, et qui furent d'abord attribués à un chagrin extrême causé à la mère par la perte qu'elle venait de faire, par la perte de son enfant, mais ce n'était qu'une coïncidence derrière laquelle se dérobait la véritable cause de ce rare et singulier phénomène de physiologie.

Pour la médecine, cet état morbide qu'elle se déclarait impuissante à faire cesser, était tout simplement « un état nerveux particulier, un affaiblissement du principe vital dû à une cause indéterminée. »

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Car pénétrer dans le labyrinthe si obscur de la vie organique dépourvu du flambeau conducteur de la psychologie, c'est s'exposer à des jugements erronés et à des mécomptes graves.

La psychologie vient, en effet, projeter une vive lumière au sein d'épaisses ténèbres qui règnent parfois sur la nature de certains cas pathologiques. Elle en favorise le traitement rationnel et par suite donne l'espoir d'une issue heureuse. Or le cas A. B. en est pour nous un éclatant exemple.

La famille désireuse de sortir la malade de ce malheureux état dans lequel ce triste événement l'a placée, eut la pensée, le 15 février dernier, après avoir suivi sans succès les conseils et les soins dévoués du médecin de sa confiance, d'essayer la méthode psychologique dont elle avait entendu parler et dire du bien. En conséquence elle s'adressa à notre société d'étude et nous pria de vouloir bien faire l'objet de notre examen psycholo-



gique du cas qui depuis si longtemps causait ses plus vives alarmes.

L'examen fut fait et il nous fut révélé que ce phénomène si prolongé de catalepsie naturelle était dû à une cause occulte; qu'il fallait recourir aux remèdes moraux pour le combattre et le faire cesser. Le conseil fut suivi et le mari de la cataleptique assista à nos actes de charité en faveur de l'intelligence (de la cause occulte) facteur militant des désordres organiques constatés, et il reçut un témoignage des plus probants en faveur de la révélation qui nous fut faite, et de nature à l'encourager ainsi que sa famille, par le fait de *catalepsie spontanée*, qu'il subit lui-même, de la part de l'Esprit obsesseur, après la troisième leçon de morale qui lui fut faite; ce mari était ignorant de ses devoirs, et l'Esprit voulait le dissuader, l'éloigner de nous, de notre centre d'études; nous luttions pour neutraliser sa funeste influence.

Mais comme la délivrance de cet Esprit persécuteur, et le retour de sa victime dans son état normal de santé, n'ont pas marché aussi promptement que la famille le désirait (désir bien légitime, on le comprend), la foi et la confiance ont faibli, et la situation reste la même.

Je vous tiendrai au courant de l'issue de cet intéressant phénomène de psychologie, qui vient avec tant d'autres du même genre, dévoiler certains aspects de la vie humaine réputés mystérieux, et qui sont d'une solennelle évidence pour la psychologie expérimentale.

Ces phénomènes sont confirmatifs de l'individualité de l'âme et de son libre exercice au sein de la douloureuse activité morale, dans ses multiples existences pour conquérir la perfection suprême, dont le germe règne en elle, et qu'elle doit faire éclore par les lettres et les combats de la vie militante, en dépouillant le vieil homme.

Ces phénomènes d'obsession attestent de la manière la plus péremptoire un côté (et ce n'est pas le moins important) de l'état expiatoire de l'Esprit failli, résultant de la responsabilité de ses actes mauvais commis dans les milieux divers où il se meut et où il agit vis-à-vis de ses semblables; ayant été bourreau impitoyable, il subit à son tour les traits vengeurs de sa victime. Mais au contact des malheurs et de la souffrance, la raison finit par prédominer et éclairer ses actes; et c'est alors qu'il se crée par sa bienfaisance et sa vertu, un réseau de sympathiques protections pour sa marche ascensionnelle vers l'Idéal, et qu'il évite avec soin de se faire de cruels ennemis qui, pendant trop long-

temps, ont arrêté l'essor de ce mouvement ascendant qui est la loi de sa destinée.

De là cette nécessité morale pour tous et pour chacun, et que la philosophie spirite, mieux que toute autre, éclaire d'une vive lumière : de l'essentielle alliance avec le vrai, le juste et le bon ; d'éviter le mal, l'injuste et le faux et de mettre plus de soin à se faire de nombreux amis, que de passion impure à se créer des ennemis, car qui a ennemis a ennuis.

Il est donc sage de travailler à combattre nos ennemis du *dedans*, comme ceux du *dehors* ; car c'est par nos ennemis du dedans qui dérivent de nos vices que sont engendrés ceux du dehors ; et sans l'effort voulu pour les vaincre, l'on devient ainsi l'ENNEMI DE SOI-MÊME.

V. GUÉRIN.

---

Nous lisons dans la *Fraternité* de Carcassonne :

La grande niveleuse frappe dans les rangs du parti républicain des coups d'autant plus douloureux qu'ils sont plus soudains et plus inattendus. Hier, c'était le sympathique Amédée Bausil, emporté à la fleur de l'âge par une maladie de quelques jours, aujourd'hui c'est notre vieil ami Adolphe Bernard que sa digne et malheureuse compagne trouve le matin mort dans son lit, quand elle l'avait vu la veille se coucher plein de santé.

Adolphe Bernard était un vieux lutteur qui, depuis quelque temps, avait cru devoir faire place à de plus jeunes, mais qui n'aurait pas manqué de reprendre les armes si la République triomphante avait été sérieusement menacée.

Bien avant 48, Bernard combattait pour la bonne cause. Ils étaient rares alors, les soldats de la République, il n'y avait guère que des coups à recevoir !

Quand le trône de Louis-Philippe, au moment où l'on s'y attendait le moins, fut emporté par l'orage de Février, Bernard appelé à la Préfecture, y remplit les fonctions de conseiller jusqu'au jour où la réaction triomphante nous força à rentrer dans la lutte.

Au coup-d'État, Bernard ne fut pas oublié. Après avoir été emprisonné lors du passage du Parjure triomphant, à Carcassonne, il fut interné à Cahors, et forcé d'abandonner sa pharmacie. C'était sa ruine ; et c'était ce que voulaient les sauveurs de la religion, de la famille et de la propriété.

Quand, sous le ministère Ollivier, la *Fraternité* reparut, Bernard toujours prêt à se montrer, alors qu'il n'y a que des dangers

à courir et des pertes à espérer, devint l'administrateur gratuit de la vaillante feuille. Il était conseiller municipal le jour où le régime né en Décembre disparut à Sedan.

Et aujourd'hui, est-il mort? Non, il est plus vivant que jamais, car il n'a plus à traîner ce lourd boulet que nous appelons le corps. Il est entré dans la liberté, et il peut déployer ses ailes et parcourir dans le ravissement l'espace immense ouvert devant ceux qui, dans cette vie, ont préféré, comme lui, le service de l'idée pure à celui du vil intérêt.

C'était sa foi, comme c'est la nôtre; foi profonde et inébranlable, parce qu'elle repose en même temps sur les spéculations de la raison et sur l'observation rigoureuse des faits.

Que sa famille éplorée, que sa femme et sa fille surtout qui l'adoraient et qu'il adorait, se consolent à cette pensée qu'elles ne l'ont perdu que pour un temps, et que, bien qu'invisible, il est toujours auprès d'elles. Comme lui, elles ont la foi en l'immortalité, et ce serait manquer à cette foi que de s'abandonner à une douleur excessive. Ceux qui s'en vont sont heureux des regrets que cause leur perte, mais ils souffrent à la vue des souffrances des êtres aimés qu'ils ont quittés.

Contenons donc notre douleur, quelque légitime qu'elle soit, de peur d'affliger ceux qui nous aiment.

V. TOURNIER.

---

## ÉTUDES SUR L'ORGUEIL, PAR UN ESPRIT.

5 février 1885. L'orgueil, qui exerce sur le progrès de l'humanité terrestre une si fâcheuse influence, a plus d'une ressemblance avec l'égoïsme. On peut dire que c'est l'égoïsme s'appliquant aux choses de l'ordre intellectuel et moral, au lieu de s'appliquer aux intérêts matériels. Tous deux sont le résultat du sentiment personnel poussé à l'exagération. L'égoïste trouve mauvais tout ce qui porte préjudice à sa fortune ou à ses plaisirs. Il fait passer son intérêt avant celui de tout autre. Le dévouement, l'abnégation lui paraissent une duperie. Il ne se préoccupe que de ce qui le touche. L'orgueilleux a souvent des sentiments moins terre à terre. Cependant lui aussi se préoccupe avant toutes choses de sa propre importance. C'est encore son individualité qui est en jeu, mais à un autre point de vue. Il ne pardonne à personne de ne pas tenir grand compte de lui, de ne pas témoigner de l'estime pour ses opinions et son caractère,

de le traiter légèrement. Il est toujours en crainte pour sa dignité.

Il a certainement une haute opinion de lui-même. Cependant cela n'empêche pas certains orgueilleux d'avoir une timidité extrême. Cela s'explique par ce fait qu'au fond ils ne se sentent pas à la hauteur de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, et qu'ils craignent que les autres ne s'en aperçoivent. Cela suffit pour les rendre gauches et timides.

Voilà quelques-uns des caractères principaux de l'orgueil. Ils sont bien connus sur la terre, où cette malheureuse passion est dominante, avec son frère jumeau l'égoïsme. La terre est la colonie pénitentiaire où les orgueilleux et les égoïstes viennent pour se corriger en se frottant les uns contre les autres. Ils souffrent continuellement par le fait de ces deux passions, et malgré cela il leur faut un temps bien long pour en comprendre l'influence néfaste, et se décider à faire les efforts nécessaires pour s'en débarrasser. Et pourtant c'est pour eux la seule voie pouvant conduire au bonheur, car il est remarquable que l'orgueil, comme l'égoïsme, fait souffrir beaucoup plus celui qui en est animé, que celui qui est victime de ses agissements, s'il n'est lui-même ni orgueilleux ni égoïste.

Cherchons maintenant comment l'orgueil commence ses ravages dans le cœur de l'homme. Il est un temps dans la vie de chaque Esprit où il n'est ni orgueilleux ni égoïste. Comment peut-il le devenir ?

L'Esprit devient d'abord égoïste, lorsqu'il n'est pas encore sorti de l'animalité, mais que son intelligence est déjà assez développée pour qu'il soit capable d'attention et de comparaison. Cela se passe surtout chez les espèces que la nature de leurs besoins force à une activité supérieure, les espèces carnassières par exemple. Chez elles la jalousie, la compétition existe entre les individus dans bien des circonstances de leur vie, et ils cherchent par la ruse ou par la force à se faire partout la meilleure part aux dépens des autres. Les espèces herbivores ont moins d'occasions de manifester ces passions, parce qu'en général la nourriture s'offre à eux avec une abondance qui fait que nul n'est tenté de grossir sa part aux dépens du voisin. Cependant à l'époque du rut l'égoïsme trouve l'occasion de se manifester par des luttes à outrance entre les mâles. On dit que la nature l'a voulu ainsi pour que les reproducteurs soient les animaux les plus vigoureux et les mieux constitués ; c'est ce que l'on appelle la sélection naturelle. Mais c'est bien l'égoïsme qui est le promoteur.

Plus on descend sur l'échelle des êtres, et moins on trouve de manifestations de l'égoïsme, ce qui montre bien qu'il est le fruit de la réflexion chez un être d'un niveau moral peu avancé.

Je vous ai promis une monographie de l'orgueil, et jusqu'à présent je ne vous ai guère parlé que de l'égoïsme. C'est que, je le répète, chez tous les êtres sujets à ces passions l'égoïsme a précédé l'orgueil. C'est par lui qu'on commence. Il se développe concurremment avec les appétits matériels. Puis lorsque l'intelligence a déjà fait un certain progrès, lorsqu'elle parvient à s'élever au-dessus du terre à terre, lorsque l'Esprit commence à comprendre les idées générales, l'égoïsme subit en lui une transformation, et s'applique à des objets plus relevés.

L'orgueil annonce donc déjà un progrès moral. Il est capable de dévouement, d'abnégation en vue d'une satisfaction plus noble que celles qui sont le mobile de l'égoïsme. Ce dernier n'y arriverait jamais, car à ses yeux tout ce qui lui est utile est bien, tout ce qui lui est nuisible est mal. Il n'a pas d'autre morale.

Nous pouvons dire maintenant que l'orgueil est l'égoïsme des natures supérieures, sur notre petit monde si peu avancé. Les orgueilleux valent mieux que les égoïstes. Mais en général sur la terre ces deux passions coexistent dans chaque personnalité. Les meilleurs sont ceux chez qui l'orgueil est plus puissant que l'égoïsme, et de force à lui faire la loi. Quant à ceux qui ne sont ni orgueilleux ni égoïstes, le nombre en est bien petit, et l'on peut les considérer comme des Esprits supérieurs au milieu terrestre.

Nous en resterons là pour aujourd'hui. J'aborderai un autre jour les questions qui concernent plus spécialement l'orgueil. J'espère vous intéresser en vous montrant quels services il nous a rendus, ce qui n'empêche pas que nous ne saurions faire trop d'efforts pour nous en débarrasser. La continuation de nos progrès est à ce prix.

---

### MANDAT MIXTE, INHUMATION CIVILE.

*M. Leboucher*, notaire honoraire, homme respectable et profondément religieux, a vivement désiré que la *Revue* portât à ses abonnés, la connaissance de l'acte notarié, ci-dessous, qui a été enregistré et qui peut servir de guide à ceux dont les dispositions testamentaires courent le risque d'être violées.

Devant M<sup>e</sup> V... notaire et son collègue, à Paris, a comparu

M. Pierre-Michel-Hilaire Leboucher, notaire honoraire, demeurant à Paris, rue Leclerc, n° 3. Lequel a fait la déclaration suivante, explicative du mandat mixte qui va être l'objet du présent acte.

« J'ai été informé, — a dit textuellement M. Leboucher — que la volonté de personnes ayant expressément manifesté l'intention d'être inhumées civilement avait été violée par leurs héritiers, soit sur l'initiative de ceux-ci, soit par suite de suggestions étrangères.

» Dans la prévision où quelqu'un oserait exercer ce criant abus sur ma dépouille mortelle et mon intention fermement arrêtée étant que mon corps soit porté directement au cimetière, sans prêtre et sans cérémonie religieuse d'aucune sorte, je vais prendre les précautions nécessaires à cet effet.

» Ces précautions doivent être réalisées par voie de mandat ou procuration, ce ne peut être par testament, puisque je ne puis ni ne veux léguer mon corps à personne.

» Ma résolution, prise définitivement avec toute l'énergie de mon caractère, je vais énoncer les motifs qui m'y déterminent.

» Pendant sa vie, l'homme est formé de deux éléments étroitement unis, fusionnés, qui sont : l'un le corps, matière ingénieusement organisée ; et l'autre, la force intellectuelle, invisible, immatérielle, impalpable, appelée âme ou Esprit.

» Sans cette force intangible ou immatérielle ainsi que je viens de le dire, mais intelligentée cependant, le corps ne serait qu'un composé physique et chimique incapable de se mouvoir et de se diriger par lui-même, un automate sans ressort. Ce n'est qu'une matière dépourvue d'intelligence et de volonté comme toute autre matière inerte.

» C'est donc uniquement l'âme ou esprit qui est le principe vraiment vital. Il est incontestablement le siège de la pensée, de la volonté, de l'action, triple fonctionnement qui ne peut être l'attribut de la matière. J'énonce ainsi une vérité que tous les peuples reconnaissent. La nier, serait abdiquer sa raison.

» Avec son ensemble mixte et pendant son séjour dans notre monde, l'homme a des biens et des droits. Ses biens corporels et incorporels lui appartiennent et il peut en disposer à sa convenance dans les limites légales. Cette faculté, palladium de la vie civile, doit-elle s'éteindre lorsque le principe animique se sépare du corps ? En d'autres termes, le Droit peut-il survivre à la disjonction ou séparation mortelle des deux principes, dissemblables mais unis temporairement, qui constituent l'individualité hu-

maine? Ma conviction est que le droit survit et continue la personne morale de l'Être.

» Cette prolongation des droits de l'Être est consacrée d'abord par le droit naturel, puis par diverses dispositions de la loi civile. Les articles 895 et suivants, du Code civil, qui permettent de disposer de tout ou partie de ses biens pour le temps où l'on n'existera plus et sous des conditions qui ne seront exécutées qu'après le mort, sont une preuve certaine de la survivance de la volonté humaine. Le législateur y a attaché une très sérieuse importance et en a indiqué le mode d'exécution. C'est alors comme si l'auteur de la disposition, celui qu'on nomme le mort, vivait encore et réalisait lui-même ce qu'il aurait arrêté pendant sa vie.

» C'est une sorte de résurrection. Elle est inhérente si positivement à l'individualité humaine, elle est tellement irréfutable que les contrats notariés ou privés, passés pendant la vie terrienne de l'Être doivent être et sont exécutés après la mort comme une loi de la force des choses, et que les conventions y contenues sont obligatoires pour ou contre les représentants d'un défunt, absolument comme s'il en réclamait lui-même l'exécution ou comme s'il avait à se défendre personnellement contre des prétentions ou des demandes fondées sur ces actes, devenus loi perpétuelle des parties.

» Les biens ne sont que l'accessoire de la personne morale, qui en a le *jus in re* et le *jus ad rem*. Le corps aussi n'est qu'un accessoire, car la force psychique intelligente qui le dirige n'en fait qu'un instrument à son usage. En un mot, sans l'âme le corps n'est rien.

» Puisque l'âme est la personne morale, agissante et sensitive de l'Être humain; puisque cette personne morale dispose, conformément à la loi, des droits et des biens que laissera la personne matérielle humaine, il devient de la dernière évidence que cette même personne morale peut valablement disposer du corps auquel elle est unie, de la même manière qu'elle dispose des biens meubles et immeubles que le corps laissera sur la terre et qui composeront ce qu'on appelle sa succession.

» Partant de cette vérité absolue, qui me paraît suffisamment démontrée, et tout en croyant sincèrement en Dieu, qui est la force intellectuelle toute-puissante et infinie gouvernant l'univers, je déclare que ma volonté formelle, expresse, est que, après sa séparation d'avec mon âme, mon corps soit transporté directement au cimetière, sans passer par une église ou un temple quelconque, sans être accompagné par un prêtre à quelque culte

qu'il appartienne, et sans aucune cérémonie sacerdotale, ecclésiastique ou cultuelle, ni à mon domicile, ni ailleurs.

» Pour que ce vœu irrévocable soit rempli, et ma personnalité morale devant se continuer après ma mort de la même manière que si je laissais un testament disposant de mes biens, il me faut un mandataire ayant les pouvoirs nécessaires pour faire respecter et réaliser ma volonté comme un exécuteur testamentaire le ferait pour la transmission de ma fortune en faveur d'un légataire.

» C'est un mandat et aucun texte de loi ne le défend. Les pouvoirs qu'il va contenir auront un double caractère et leur effet sera successif. Les uns, relatifs aux mesures à prendre pour qu'aucune violence morale ou physique ne soit exercée contre moi, cesseront naturellement à ma mort et conformément d'ailleurs à l'article 2003 du Code civil. Les autres, concernant mon inhumation et qui vont composer la partie posthume du mandat, commenceront à l'instant même de ma mort pour être continués jusqu'à ce que la fosse où mon corps sera descendu soit comblée.

» Je vais, en conséquence, désigner mon mandataire et définir les pouvoirs dont il doit être armé contre les empiètements, les entreprises et les résistances qu'il pourrait rencontrer. »

Après cet exposé et par suite des principes y exprimés,

M. Leboucher, comparant, a institué son mandataire : M. Claude La Châtre, homme de lettres, demeurant à Fontenay-sous-Bois, avenue Marigny, n° 42, auquel il a donné pouvoir de, pour lui et en son nom, comme si le corps et l'âme n'étaient pas séparés :

S'opposer fortement à ce que, pendant la maladie que produira la disjonction de l'âme et du corps, aucun prêtre, aucun religieux, aucune religieuse, aucune personne ayant un emploi dans un culte quelconque, aucune personne connue comme fréquentant des institutions ou des édifices religieux, ne pénètre près du mandant, sous quelque prétexte que ce soit ;

Faire expulser, même par la force, comme violant son domicile et attentant à sa liberté, qu'il veut conserver pleine et entière jusqu'à son dernier soupir, toutes personnes de l'une ou de l'autre de ces catégories d'individus qui s'introduiraient ouvertement, furtivement, ou par surprise dans l'endroit où il serait gisant, malade et déjà en proie à l'affaiblissement intellectuel qui est ordinairement le prélude de la mort ;

Veiller, par tous les moyens, à ce qu'il n'ait à subir, directement ni indirectement, une pression ou obsession ayant pour but de le forcer à accepter une prière, un sacrement, une cérémonie religieuse, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme ;



et, si une garde-malade devait être appelée, de n'accepter comme telle qu'une personne laïque n'ayant aucune attache avec les sectateurs et sectaires des religions actuelles;

Dans le cas où les héritiers du mandant ou toutes personnes préposées par eux, élèveraient, avant ou après sa mort, des prétentions qui seraient en opposition avec sa volonté très formelle, telle qu'elle est précisée dans l'exposé qui précède et au présent mandat; et dans le cas aussi où ils s'opposeraient à ce que son inhumation soit purement civile, sans prêtre ni cérémonies religieuses à aucun titre, mode d'inhumation qu'il ordonne dès maintenant, prendre toutes mesures administratives et judiciaires nécessaires pour que sa volonté, qui doit être leur loi, ne soit ni éludée, ni dénaturée, ni violée dans aucun cas; introduire toutes demandes à cet effet, même par voie de référé devant le juge compétent; obtenir toutes ordonnances, les faire exécuter; en appeler si elles n'étaient pas favorables;

Si une procédure quelconque devait être engagée parce que la résistance se prolongerait, prendre les précautions sanitaires et de conservation pour que le corps du mandant soit préservé de la décomposition jusqu'à la fin de l'instance qui pourrait être introduite et jusqu'à ce que sa dépouille mortelle soit déposée dans sa tombe, où elle serait transportée selon le mode par lui prescrit ci-dessus;

Pendant tout le temps qui s'écoulera entre la mort et l'enterrement, aller, venir et séjourner dans le domicile mortuaire et en emporter la clef au besoin, le tout afin qu'on ne puisse empêcher le mandataire de remplir sa mission en prétextant que le droit à la jouissance du local serait entré dans le domaine de la succession du mandant et appartiendrait à ses héritiers, qui pourraient avoir la prétention d'en exclure le mandataire;

Enfin, faire toutes démarches et réquisitions; faire délivrer tous actes judiciaires et extrajudiciaires; constituer tous avoués; plaider; obtenir et faire exécuter toutes décisions, signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes dans tout ou partie des pouvoirs ci-dessus définis et faire généralement, soit seul, soit avec ses mandataires substitués, tout ce qu'il croira utile pour accomplir la volonté du mandant, qui la considère comme étant et devant rester inviolable.

Dont acte, rédigé dans ces termes sur la réquisition expresse que le comparant en a faite à M<sup>e</sup> V..... en vertu des articles 1 et 3 de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Notariat.

Fait et passé à ..... etc., le 3 février 1885, etc.

## LETTRE DE M. A. DE BASSOMPIERRE.

La *Chronique* du 8 février 1885, de Bruxelles, contient l'article suivant :

Nous recevons de M. A. de Bassompierre la lettre suivante :

Monsieur le directeur de la *Chronique*,

Votre compte rendu de la *séance populaire* donnée par M. Stuart Cumberland, dimanche 1<sup>er</sup> février, en la salle de la Grande-Harmonie, et qui a paru dans votre numéro du 3 courant, contient des assertions et des inexactitudes assez graves pour que je me croie autorisé à en réclamer la rectification par l'insertion de cette lettre dans votre journal.

C'est à tort que vous affirmez que *les railleries dirigées par M. Cumberland contre le spiritisme ont porté sur les nerfs de M. de Bassompierre, bien connu comme l'un des apôtres les plus fervents de l'ÉGLISE spirite.*

J'ai protesté, c'est vrai; mais ce n'est pas contre l'habileté prestidigitatrice de M. Cumberland, que je me plais à reconnaître et à laquelle je rends hommage; j'ai protesté, sans toutefois que mes *nerfs en fussent le moins du monde affectés*, contre sa prétention de dévoiler les trucs des soi-disant médiums spirites.

Dans nos séances, nous étudions les phénomènes qui se produisent *sans trucs, sans préparation, sans mise en scène, mais naturellement*, par la seule force fluidique du médium combinée avec celle des Esprits. Nous en recherchons, non la cause, qui nous est connue, cause toute spirituelle, — mais les conséquences qu'ils peuvent avoir pour la science d'abord, et ensuite pour la propagation de la doctrine spiritualiste et spirite. Ce n'est pour nous ni une question d'intérêt, ni même de simple curiosité; c'est une question d'avenir pour l'humanité, qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, se rendra *nécessairement* à l'évidence des faits.

Les spirites ne forment pas une *Eglise*, comme vous dites. Le spiritisme est une doctrine philosophique qui ne date pas d'hier; elle est aussi vieille que le monde. Il est aussi une science d'observation et de recherches, à laquelle le savant William Crookes, de l'Académie royale de Londres, a consacré de longs et remarquables travaux. Vaincu par l'évidence des faits, il répondait hardiment à ses contradicteurs : *Je ne dis pas que cela est possible; je dis que cela EST.* Je puis encore citer le savant Zöllner, un des premiers astronomes d'Allemagne, qui, ayant voulu, lui

aussi, s'occuper des phénomènes spirites avec la certitude anticipée qu'il en démontrerait l'absurdité, devint, à la suite de ses nombreuses expériences, un croyant des plus sérieux et des plus fervents.

Que M. Cumberland imite grossièrement quelques-uns de ces phénomènes par des trucs à lui connus, qu'est-ce que cela fait à la doctrine spirite? Il fait son métier, c'est son droit; il cherche à gagner de l'argent, c'est encore son droit; mais notre droit à nous, c'est de proclamer hautement que ses trucs n'ont rien de commun avec les phénomènes spirites. — Le spiritisme ne veut et ne peut servir de piédestal à un prestidigitateur; et le tort de M. Cumberland, c'est de se servir de son nom pour faire sa célébrité, à lui.

Que l'habile prestidigitateur veuille bien se transporter dans une de nos séances; qu'il se soumette à nos investigations, comme nous consentons à nous soumettre aux siennes, et l'on verra de quel côté est la vérité, de quel côté est l'habileté prestidigitative. Pareille invitation lui a été adressée à Paris mais il a eu soin de la décliner par un départ précipité pour l'Angleterre.

Un dernier mot pour clore cette lettre nécessairement un peu longue. Dans une séance postérieure à celle dont vous donnez un compte rendu, j'ai voulu attacher moi-même les poignets de l'expérimentateur qui, à mon avis, n'étant pas assez rapprochés, lui donnaient la facilité d'opérer. M. Cumberland s'y est opposé. C'est naturel. S'il avait voulu consentir à se laisser lier par moi, sa puissance prestidigitatrice eût été complètement paralysée. Il en sera de même de toutes les autres expériences dans lesquelles il essayera d'imiter les phénomènes spirites.

J'ose compter sur votre impartialité pour l'insertion de cette lettre dans un de vos prochains numéros.

Recevez, monsieur le directeur, mes salutations empressées.

AUGUSTE DE BASSOMPIERRE.

---

*ERRATA.* — A l'article *élémentaires et élémentals des théosophes*, inséré dans le n° 9 du 1<sup>er</sup> mai 1885, page 264, 4<sup>me</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, supprimer — *s'ils les nient* — et lire : sur quelles causes autres que les intelligences, etc.

5<sup>e</sup> alinéa, lire : *ou bien ils nient et récusent* au lieu de *récusent-ils*.

6<sup>e</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, lire : *ce serait un argument*, au lieu de *serait-ce*.

*Monument élevé à la mémoire d'Alphonse Cahagnet.* M. Lecoq, d'Argenteuil, nous prie d'annoncer qu'une souscription est ouverte pour élever un petit monument avec buste, sur la tombe de notre frère regretté, A. Cahagnet; un appel est fait à toutes les personnes qui ont su apprécier son dévouement, ses luttes et sa haute intelligence lorsqu'il s'est agi de défendre notre consolante philosophie. Les souscriptions seront reçues au siège de la Société scientifique du spiritisme, 5, rue des Petits-Champs, et la liste des souscripteurs publiée dans la *Revue*.

## LETTRE D'UN FOU

(*Gil-Blas* du 17 février 1885). Mon cher docteur, je me mets entre vos mains. Faites de moi ce qu'il vous plaira. Je vais vous dire bien franchement mon étrange état d'esprit, et vous apprécierez s'il ne vaudrait pas mieux qu'on prît soin de moi pendant quelque temps dans une maison de santé plutôt que de me laisser en proie aux hallucinations et aux souffrances qui me harcèlent.

Voici l'histoire, longue et exacte, du mal singulier de mon âme. Je vivais comme tout le monde, regardant la vie avec les yeux ouverts et aveugles de l'homme, sans m'étonner et sans comprendre. Je vivais comme vivent les bêtes, comme nous vivons tous, accomplissant toutes les fonctions de l'existence, examinant et croyant voir, croyant savoir, croyant connaître ce qui m'entoure, quand, un jour, je me suis aperçu que tout est faux. C'est une phrase de Montesquieu qui a éclairé brusquement ma pensée. La voici : « Un organe de plus ou de moins dans notre machine nous aurait fait une autre intelligence... Enfin toutes les lois établies sur ce que notre machine est d'une certaine façon seraient différentes si notre machine n'était pas de cette façon. »

J'ai réfléchi à cela pendant des mois, des mois et des mois, et, peu à peu, une étrange clarté est entrée en moi, et cette clarté y a fait la nuit. En effet, — nos organes sont les seuls intermédiaires entre le monde extérieur et nous. C'est-à-dire que l'être intérieur, qui constitue *le moi*, se trouve en contact, au moyen de quelques filets nerveux, avec l'être extérieur qui constitue le monde. Or, outre que cet être extérieur nous échappe par ses proportions, sa durée, ses propriétés innombrables et impénétrables, ses origines, son avenir ou ses fins, ses formes lointaines et ses manifestations infinies, nos organes ne nous fournissent encore sur la parcelle de lui, que nous pouvons connaître, que des renseignements aussi incertains que peu nombreux. Incertains, parce que ce sont uniquement les propriétés de nos organes qui déterminent pour nous les propriétés apparentes de la matière. Peu nombreux, parce que nos sens n'étant qu'au nombre de cinq, le champ de leurs investigations et la nature de leurs révélations se trouvent fort restreints.

Je m'explique. — L'œil nous indique les dimensions, les formes, et les couleurs. Il nous trompe sur ces trois points. Il ne peut nous révéler que les objets et les êtres de dimension moyenne,

en proportion avec la taille humaine, ce qui nous a amenés à appliquer le mot grand à certaines choses et le mot petit à certaines autres, uniquement parce que sa faiblesse ne lui permet pas de connaître ce qui est trop vaste ou trop menu pour lui. D'où il résulte qu'il ne sait et ne voit presque rien, que l'univers presque entier lui demeure caché, l'étoile qui habite l'espace et l'animalcule qui habite la goutte d'eau. S'il avait même cent millions de fois sa puissance normale, s'il apercevait dans l'air que nous respirons toutes les races d'êtres invisibles, ainsi que les habitants des planètes voisines, il existerait encore des nombres infinis de races de bêtes plus petites et des mondes tellement lointains qu'il ne les atteindrait pas. Donc toutes nos idées de proportion sont fausses puisqu'il n'y a pas de limite possible dans la grandeur ni dans la petitesse.

Notre appréciation sur les dimensions et les formes n'a aucune valeur absolue, étant déterminée uniquement par la puissance d'un organe et une comparaison constante avec nous-mêmes. Ajoutons que l'œil est encore incapable de voir le transparent. Un verre sans défaut le trompe. Il le confond avec l'air qu'il ne voit pas non plus.

Passons à la couleur : La couleur existe parce que notre œil est constitué de telle sorte qu'il transmet au cerveau, sous forme de couleur, les diverses façons dont les corps absorbent et décomposent, suivant leur constitution chimique, les rayons lumineux qui les frappent. Toutes les proportions de cette absorption et de cette décomposition constituent les nuances. Donc cet organe impose à l'esprit sa manière de voir, ou mieux sa façon arbitraire de constater les dimensions et d'apprécier les rapports de la lumière et de la matière.

Examinons l'ouïe : Plus encore qu'avec l'œil, nous sommes les jouets et les dupes de cet organe fantaisiste. Deux corps se heurtant produisent un certain ébranlement de l'atmosphère. Ce mouvement fait tressaillir dans notre oreille une certaine petite peau qui change immédiatement en bruit ce qui n'est, en réalité, qu'une vibration. La nature est muette. Mais le tympan possède la propriété miraculeuse de nous transmettre sous forme de sens, et de sens différents suivant le nombre des vibrations, tous les frémissements des ondes invisibles de l'espace. Cette métamorphose accomplie par le nerf auditif dans le court trajet de l'oreille au cerveau nous a permis de créer un art étrange, la musique, le plus poétique et le plus précis des arts, vague comme un songe et exact comme l'algèbre.

Que dire du goût et de l'odorat? Connaitrions-nous les parfums et la qualité des nourritures sans les propriétés bizarres de notre nez et de notre palais? L'humanité pourrait exister cependant sans l'oreille, sans le goût et sans l'odorat, c'est-à-dire sans aucune notion du bruit de la saveur et de l'odeur.

Donc, si nous avons quelques organes de moins, nous ignorerions d'admirables et singulières choses, mais si nous avons quelques organes de plus, nous découvririons autour de nous une infinité d'autres choses que nous ne soupçonnerons jamais faute de moyens de les constater. — Donc, nous nous trompons en jugeant le Connu, et nous sommes entourés d'Inconnu inexploré. — Donc, tout est incertain et appréciable de manières différentes. — Tout est faux, tout est possible, tout est douteux.

Formulons cette certitude en nous servant du vieux dicton : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » — Et disons : vérité dans notre organe, erreur à côté. — Deux et deux ne doivent plus faire quatre en dehors de notre atmosphère. — Vérité sur la terre, erreur plus loin, d'où je conclus que les mystères entrevus comme l'électricité, le sommeil hypnotique, la transmission de la volonté, la suggestion, tous les phénomènes magnétiques, ne nous demeurent cachés, que parce que la nature ne nous a pas fourni l'organe, ou les organes nécessaires pour les comprendre.

Après m'être convaincu que tout ce que me révèlent mes sens n'existe que pour moi tel que je le perçois et serait totalement différent pour un autre être autrement organisé, après en avoir conclu qu'une humanité diversement faite aurait sur le monde, sur la vie, sur tout, des idées absolument opposées aux nôtres, car l'accord des croyances ne résulte que de la similitude des organes humains, et les divergences d'opinions ne proviennent que des légères différences de fonctionnement de nos filets nerveux, j'ai fait un effort de pensée surhumain pour soupçonner l'impénétrable qui m'entoure. — *Suis-je devenu fou?*

Je me suis dit : je suis enveloppé de choses inconnues. J'ai supposé l'homme sans oreilles et soupçonnant le son comme nous soupçonnons tant de mystères cachés, l'homme constatant des phénomènes acoustiques dont il ne pourrait déterminer ni la nature, ni la provenance. Et j'ai eu peur de tout, autour de moi, peur de l'air, peur de la nuit. Du moment que nous ne pouvons connaître presque rien, et du moment que tout est sans limites, quel est le reste? Le vide n'est pas? Qu'y a-t-il dans le vide apparent? — Et cette terreur confuse du surnaturel qui hante

l'homme depuis la naissance du monde est légitime puisque le surnaturel n'est autre chose que ce qui nous demeure voilé!

Alors j'ai compris l'épouvante. Il m'a semblé que je touchais sans cesse à la découverte d'un secret de l'univers. — J'ai tenté d'aiguiser mes organes, de les exciter, de leur faire percevoir par moments l'invisible. — Je me suis dit : Tout est un être. Le cri qui passe dans l'air est un être comparable à la bête puisqu'il naît, produit un mouvement, se transforme encore pour mourir. Or, l'esprit craintif qui croit à des êtres incorporels n'a donc pas tort. Qui sont-ils?

Combien d'hommes les pressentent, frémissent à leur approche, tremblent à leur inappréciable contact. On les sent auprès de soi, autour de soi, mais on ne les peut distinguer, car nous n'avons pas l'œil qui les verrait, ou plutôt l'organe inconnu qui pourrait les découvrir. — Alors, plus que personne, je les sentais, moi, ces passants surnaturels. Êtres ou mystères? Le sais-je? Je ne pourrais dire ce qu'ils sont, mais je pourrais toujours signaler leur présence. Et j'ai vu — j'ai vu un être invisible — autant qu'on peut les voir, ces êtres. . . . .

Voilà ma confession, mon cher docteur. Dites-moi ce que je dois faire?

---

L'anniversaire de la mort du fils de M. Geille, de Choisy-le-Roi, a été célébré le dimanche 3 mai, comme nous l'avions annoncé, nous en donnerons le compte rendu prochainement.

Nous avons reçu de M. et M<sup>me</sup> Camille Chaigneau, une carte nous annonçant la naissance de leur fille, Marie-Rose-Julie, le 22 avril 1885. Nous nous joignons à leurs nombreux amis, pour envoyer à la nouvelle venue tous nos vœux de bonheur.

L'abondance des matières nous force à remettre à un prochain numéro le compte rendu des conférences faites à Bordeaux, avec tant de succès par notre F. E. S. M. G. Siauve, dans la salle J. Guérin, ainsi que celui des conférences faites dans le midi et dans le nord de la France.

Notre *recueil de prières et méditations spirites* étant en réimpression, les personnes qui nous en ont fait la demande depuis quelques jours, sont priées d'attendre jusque fin juin, aussitôt, relié nous l'expédierons à nos correspondants.

---

*La chute originelle selon le spiritisme*, par J.-E. Guillet, volume paru en octobre 1884. Cet ouvrage bien conçu, écrit d'une façon précise et claire, est basé sur les livres médianimiques mis en concordance, notamment sur le *Livre des Esprits* d'Allan Kardec, et les *Quatre Evangiles* de J.-B. Roustaing. Ce livre est donc une étude du plus haut intérêt. In-18 de 324 pages, 3 fr. 50.

Les *Quatre Evangiles* de J.-B. Roustaing et le *Livre des Esprits*, réponse à M. Alexandre Vincent, par J.-E. Guillet. Dans cette brochure, l'auteur démontre la parfaite orthodoxie des *Evangiles expliqués*, et la nécessité d'en faire une étude approfondie.

*Le spiritisme dans l'antiquité et dans les temps modernes*, exposé chronologique des diverses religions et des croyances relatives aux esprits chez les peuples anciens et modernes par le D<sup>r</sup> Wahu, officier de la Légion d'honneur, — médecin principal des hôpitaux militaires, retraité. — Ouvrage très important que nous recommandons à tous nos lecteurs. Prix, 5 francs.

*Episode de la vie de Tibère*. Œuvre médianimique, dictée par l'esprit de J.-W. Rochester, dans un groupe spirite de Saint-Pétersbourg. Prix, 3 fr. 50.

*Gerbes et glanes*, poésies spiritualistes, par M<sup>me</sup> Eulalie Catala. Prix, 3 fr. 50.

*Manuel d'instruction nationale*, par Emmanuel Vauchez, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement. Admirable petit volume, fortement pensé, que chacun de nous doit posséder et propager. C'est une œuvre patriotique. Cartonné, 1 franc. 10 exemplaires, 7 fr. 50.

*Choix de dictées spirites*, par le D<sup>r</sup> Wahu, petit in-18, de 259 pages, 1 fr.

*Psychologie transformiste, évolution de l'intelligence*, par M. le capitaine BOURGÈS, mémoire lu à la Société d'Anthropologie de Paris. Cet ouvrage établit nettement la loi d'évolution, et conséquemment : *La réincarnation*. Prix, 1 fr.

*Etudes spirites*, dictées reçues dans un groupe bisontin, 1 fr.

*Etudes économiques*, dictées reçues dans le même groupe, 0 fr. 60.

Ces deux brochures sont des plus intéressantes et des plus instructives.

---

### Consultations médicales gratuites.

Le docteur Flasschœn, de la Faculté de Paris, médecin homéopathe, reçoit *gratuitement* le dimanche, de huit à dix heures du matin, 6, rue Saint-Georges.

---

DEUXIÈME CONFÉRENCE DE M. M. D. METZGER, lundi 18 mai 1885, à la salle des Conférences, 39, boulevard des Capucines, à Paris.

— Qu'est-ce que le spiritisme? Quels sont les faits qui portent à croire aux Esprits et à leurs communications avec nous? Ces faits peuvent-ils être expliqués autrement que par l'intervention d'intelligences extra terrestres?

— La nouvelle société spirite CONCORDIA de Campos-Rio-de-Janeiro, Brésil, nous a envoyé plusieurs exemplaires de ses statuts et le premier numéro de son journal le *XX<sup>e</sup> Siècle*. Nous donnerons le premier article de cette feuille dans notre prochain numéro.

— Une assez grave indisposition de M. Leymarie retarde la correspondance; aussitôt qu'il le pourra il répondra peu à peu aux lettres restées en souffrance.

---

Le Gérant : H. JOLY.

---

Paris. — Imprimerie G. ROUGIER et C<sup>ie</sup>, rue Cassette, 1.